

Discrétion et Secret Professionnel

Tout Professionnel est soumis à des droits et des devoirs.

Qu'en est-il du secret professionnel, de l'obligation de discrétion ou de l'information partagée ?

Que devons-nous dire ou taire ? pourquoi ? Pour qui ? Comment ?

Quelles en sont les conséquences ?

Objectifs :

- Connaître et maîtriser le cadre réglementaire du secret professionnel
- Connaître les notions d'obligations de discrétion et devoir de réserve
- Connaître les risques encourus en cas de violation du secret Professionnel

Programme :

- Définir et différencier les notions de secret professionnel, de devoir de réserve, de discrétion professionnelle et secret partagé
- Le partage d'information : un outil essentiel dans le travail d'équipe
- La levée du secret : Comment doit-on révéler ? quand peut-on révéler une telle information ? Comment révéler ou signaler ?
- Mises en situation

LE + FORMATION

Confronter les obligations juridiques et l'approche psychologique du secret et de la discrétion professionnelle.

Formateur :

- ❖ Florence DELAUNAY Infirmière formatrice
 - Diplômée Universitaire Soins Palliatifs
 - Diplômée Universitaire Douleurs
 - Diplômée Universitaire Éthique et Gériatrie
 - Formatrice GSU (Gestes et soins d'urgence)

Prix net de taxes en Euros :

170 € par stagiaire -7 heures

(Stagiaires limités à 15) (non éligible CPF)

(Accueil personne en situation de handicap, nous contacter)

Durée : 1 jour

Date : 2 mai 2022

Lieu : GRANVILLE (50400)

Modalité : Présentiel

Public : Tous les professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire

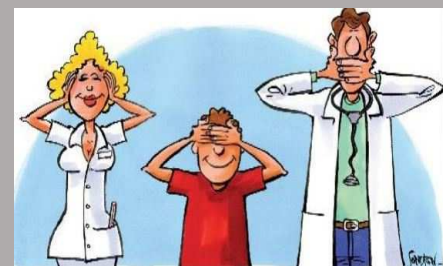
Pré-requis : Aucun

Moyens Pédagogiques :

Exposés théoriques
Apports pratiques et méthodologiques à partir du vécu des participants et illustrés d'exemples
Etudes de cas
Echanges d'expériences
Méthodes interactives
Diaporama, Vidéo
Remise des supports écrits sur Clé USB

Validation de Formation :

Attestation de formation



Programme de formation

Connaissance du groupe, Tour de table, attentes de la formation

TEMPS 1	Définitions : secret professionnel, devoir de réserve, discrétion professionnelle, secret partagé	2h
TEMPS 2	Les dérogations possibles Les risques encourus	2h
TEMPS 3	Etude de textes – retour sur le vécu professionnel	2h30
TEMPS 4	Bilan de la journée	0h30

Conclusion de la journée.